



Procès Verbal du Conseil Municipal 07 Août 2025

Présents : Chantal Ayouaz, Jean Michel Desplan, Alban Dubois, Henri Desplan, Régine Fortis

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 19h00.

1) Approbation du procès verbal de la séance précédente :

Monsieur Le Maire procède à l'approbation du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 22 Mai 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2) Adressage - Dénomination des voies communales :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de dénommer les voies communales sur le village de manière normalisée. Il rappelle que cette démarche fait suite aux réunions de travail préliminaires. Cette dénomination permettra par la suite la numérotation et l'adressage des habitations.

Après en avoir délibéré et suite et aux réunions de travail préliminaires, notamment une réunion publique avec la population, Le Conseil Municipal décide de nommer les voies communales de la façon suivante :

Chemin d'Aouéran
Chemin de Baridère
Chemin de Borda Naoua
Chemin de Cap Bouchant
Chemin de la Coumique
Chemin de l'Encole
Chemin de Sainte Germaine
Chemin des Arpents
Chemin du Crabère
Côte de Melles
Coursière de la Caoussada
Coursière de la Démaysèla
Coursière de la Hourcada
Coursière du Tchar
Impasse de la Gourdiola
Impasse de Mountardou
Impasse du Boucart

Impasse du Carré deth Loup
Passage de la Hont dêts Poutchs
Passage de Soupérian
Passage du Cousturè
Passage du Pradet
Piste de l'Oumbrè
Piste de Sourimou
Piste du Col d'Artigascou
Route d'Artimédan
Route de la Gouade
Route de Labach
Route de Sainte Barbe
Route de Sartigous
Rue de la Tour du Sériail
Rue de Sacoste
Rue du Cap deth Villatgé
Rue du Maudan

Chaque administré sera prochainement informé quant à la marche à suivre suite à la mise en place du nouvel adressage sur l'ensemble de la Commune.
Délibération prise à l'unanimité.

3) Tarifs concert chants Corses :

Le 10 Août la municipalité organise un concert sur la place du village.
Il y a lieu de créer pour l'occasion une régie municipale de recettes afin de récolter le paiement des places. Le tarif est fixé à 10 euros par personne.
Une subvention de 500 euros a été octroyée par la Communauté De Communes.

Délibération prise à l'unanimité.

4) Décisions modificatives :

Il s'agit d'un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.
Transfert de 800,05€ à la rubrique investissement concernant la signalétique (peinture, panneaux).
Transfert de 1060,80€ concernant l'achat de chaises pour la salle de réunion du Conseil municipal car il s'agit d'un investissement.

Délibération prise à l'unanimité.

5) Don de l'association Secours en montagne :

L'Association Melloise pour la Solidarité du Secours En Montagne -AMSSM a décidé de sa dissolution lors de sa dernière assemblée générale. Cette association a joué pleinement son rôle, notamment dans son action pour la mise en réseau des cabanes et ainsi assurer une meilleure protection et sécurité des usagers de la montagne. Prochain but, alimenter en réseau de la même façon le quartier de Labach depuis l'antenne de Sestagnous. Pour le moment, c'est le haut de Sacoste qui reçoit du réseau.
L'AMSSM souhaite donc reverser à la municipalité la somme de 937,78€ présente sur son compte en instance de fermeture.

Délibération prise à l'unanimité.

6) Inscription d'un chemin au PDIPR :

Il s'agit du chemin venant de la crête du sommet du Mourtis. Ce chemin de randonnées est déjà balisé en jaune, en le reclassant au PDIPR cela permet d'avoir une aide financière et technique pour son entretien.

Délibération prise à l'unanimité.

7) Diverses modifications SISCAMIR :

- Retrait des communes membres de la compétence Alzheimer
- Retrait des communes membres de la compétence SSIAD
- Modification des statuts du SISCAMIR

Délibération prise à l'unanimité.

8) Questions diverses :

-Chemin de l'Oumbré : éboulement sur la piste, le RTM a réalisé un diagnostic, avec un devis de 77 000€. D'autres consultations sont engagées pour d'autres solutions.

-Réfection du chemin du Goua des Goules. Journée citoyenne ?

-Passerelle chemin d'Aouéran. Une journée citoyenne est organisée fin Août par les associations de pêche (AAPPMA) et de chasse (ACM).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal. .

Le Secrétaire
Jean-Michel Desplan,

Le Maire,
Alban Dubois